

1332 - Autres opérateurs de l'habitat

**Convention de partenariat avec la Fédération
Française du Bâtiment dans le cadre de la
promotion de la réhabilitation énergétique et de
l'adaptation des logements à la perte d'autonomie**

Rapport n° CP/2014/396

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé :

Le présent rapport concerne l'adoption d'une convention de partenariat entre la Fédération Française du Bâtiment (FFB) et le Département pour mener conjointement des actions de promotions des travaux de réhabilitation énergétique et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie. Une série d'actions de communication ou d'incitation, tant en direction des professionnels que du grand public est ainsi programmée.

Cette convention thématique concernant l'habitat a vocation à se déployer sur d'autres champs de partenariat comme l'emploi des bénéficiaires du RSA.

Le secteur du bâtiment représente près de la moitié des consommations d'énergie et il est à l'origine de 40 % des émissions de gaz à effet de serre françaises. Un constat alarmant auquel il est urgent de remédier. De plus, en France 8 millions de personnes sont en situation de précarité énergétique ou sur le point de l'être avec des factures d'énergies qui dépassent souvent 10% de leurs revenus.

Au vu de la situation critique actuelle, la rénovation énergétique représente donc un enjeu immobilier majeur. Afin de répondre à cette problématique, un objectif national a été fixé par l'Etat dans le cadre du plan de rénovation de l'habitat.

Cet objectif ambitieux répond tout d'abord à un impératif environnemental car il vise à réduire les consommations d'énergie pour lutter contre le dérèglement climatique. Mais il constitue également un levier essentiel dans la bataille pour l'emploi, la filière de la rénovation énergétique comptant des dizaines de milliers d'emplois non délocalisables. Enfin, sur le plan social, l'amélioration du pouvoir d'achat passe par la réduction des factures d'énergie qui pèsent sur les ménages.

Parallèlement, une autre problématique prend de l'ampleur depuis quelques années, à savoir l'adaptation du cadre bâti à la perte d'autonomie et/ou au handicap. En effet, selon l'INSEE, d'ici 2020, le Bas-Rhin compterait 298 000 personnes âgées. La population des plus de 60 ans représenterait alors 25,9% de la population alsacienne.

Il devient donc urgent d'améliorer et de renforcer les modalités qui permettent d'adapter les logements à la perte d'autonomie des personnes âgées. Il est primordial de sensibiliser le public concerné, d'améliorer le parcours du demandeur en simplifiant l'accès aux informations et aux aides et de favoriser l'égalité du traitement sur les territoires.

Afin de répondre à ce problème, ici encore, un objectif national a été initié par le gouvernement : 80.000 logements adaptés d'ici 2017.

Au côté de trois autres Départements, le Conseil Général du Bas-Rhin a créé le « Club des Départements de la Silver Economy » dont il assure la présidence. L'objectif de cette

démarche est de générer un véritable appel d'air au travers de la commande publique afin de généraliser le recours aux technologies pour le maintien des personnes âgées à domicile.

La future loi «triple A» pour Anticiper, Accompagner la perte d'autonomie et Adapter la société, devrait apporter un cadre structurant pour répondre à l'attente des personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile et impliqué dans la société. La démocratisation de l'accès de tous aux outils et technologies (adaptation du logement, appareils antichute, téléassistance, domotique, coordination des soins et des intervenants...) devrait faciliter et sécuriser la vie des personnes âgées à leur domicile.

Ainsi, la Silver Economie est la filière d'avenir en termes de recherche, de transition numérique, de développement économique et de création d'emplois.

C'est donc dans l'optique de soutenir et de mettre en œuvre la politique nationale de valorisation et d'optimisation du patrimoine bâti ainsi que de répondre au mieux aux attentes et aux besoins des Bas-Rhinois que la Fédération Française du Bâtiment (67) et le Conseil Général du Bas-Rhin s'associent par le biais d'un partenariat qui aura pour but la promotion de la rénovation énergétique et de l'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

Une association qui découle de plusieurs constats :

- Des particuliers rarement au fait de toutes les opportunités qui s'offrent à eux en matière d'aides et de subventions
- Des projets freinés par la complexité des informations et des démarches
- Des artisans peu ou mal informés (obligations, labels...)
- Des difficultés de mise en relation entre professionnels et porteurs de projets
- Le besoin de proposer une réponse commune à la fois sur le champ de l'énergie et du maintien à domicile.

C'est donc dans l'optique de dynamiser le secteur du bâtiment sur le territoire Bas-Rhinois, d'apporter des solutions concrètes aux problèmes de communication des artisans, de densifier les démarches de rénovation et d'adaptation en simplifiant l'accès aux aides et subventions nécessaires à la réalisation de leurs projets que cette convention de partenariat a été établie entre la Fédération Française du Bâtiment et le Département du Bas-Rhin.

Il est ainsi prévu une série d'actions visant ces objectifs :

- Le déploiement en territoire des cafés à projets définis dans la charte départementale d'accessibilité
- L'organisation de réunions d'information pour les artisans et les entreprises
- La réalisation d'action de promotion des travaux d'économie d'énergie et d'adaptation des logements à la perte d'autonomie.

La convention de partenariat CG/FFB peut être amenée à s'étendre et ainsi à traiter des sujets tels que :

- Le handicap et le maintien à domicile par le biais de manifestations diverses
- La Silver économie avec des manifestations telles que les « Carrefours de l'autonomie »
- Certains marchés concernant les bâtiments du Conseil Général du Bas-Rhin
- L'emploi et plus précisément l'insertion par le biais de l'accompagnement du retour vers l'emploi. S'agissant de l'emploi des allocataires du RSA et dans le cadre de ce partenariat, il pourrait être indiqué que la FFB oriente vers l'équipe emploi du Département les offres d'emploi éventuelles. Dans le cadre du Pacte de Réussite, le Département s'engage à prendre contact avec l'employeur dans les 48 heures, à sélectionner les candidats à l'emploi, à assurer un tutorat interne en cas d'embauche et à mobiliser les outils favorisant l'accès et le maintien dans l'emploi des allocataires du RSA (formation, contrat aidé,...).

Dans ce cadre, des avenants à la présente convention pourront être déployés.

J'ai l'honneur de vous soumettre le texte de cette convention de partenariat.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention de partenariat "Rénovation énergétique et adaptation des logements à la perte d'autonomie", entre le Département du Bas-Rhin et la Fédération Française du Bâtiment (FFB), et autorise le président du Conseil Général à la signer.

Strasbourg, le 20/05/14

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL